Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_074-DE

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

2023_074

PETITES VILLES DE DEMAIN
CONVENTION FINANCIERE DU POSTE DE CHARGEE DE MISSION PETITES VILLES DE DEMAIN
****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six Juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 juin 2022.

Nombre de conseillers	
En exercice	**62**
Titulaires Présents	50
Suppléants Présents	6
Pouvoirs titulaires	5
Votants	**61**

AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BOISSEAU Claudine, BRAC Estelle, DACKOW Jean-Michel, HERAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- DELPEUCH Dominique qui donne pouvoir JOUANNY Alain
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir à JACQUIER Christian
- PEYRONNET Claude qui donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir GAINAND Jean-Pierre

Excusée : THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Francis MARTIN est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_074-DE

Monsieur MAITRE Daniel, 2ème conseillé délégué à la valorisation des centres-bourgs s'exprime en ces termes :

Les communes de Bellac et du Dorat, auxquelles la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche s'est associée, ont dûment exprimé leur candidature au programme Petites Villes de Demain (PVD) par courrier en date du 16 décembre 2020 pour le Dorat et la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, et du 17 septembre 2020 pour Bellac. A cet effet, elles s'engagent à renforcer l'attrait du territoire en le redynamisant et le modernisant tout en valorisant le patrimoine en passant une convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans le cadre de ce programme.
Par courrier du 11 décembre 2020, Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales a fait connaître que les Communes de Bellac et du Dorat étaient labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain ».
Par délibération du 8 décembre 2021, le Conseil Municipal de Bellac a accepté de passer une convention avec la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et la commune du Dorat afin d'acter l'engagement des trois structures dans le financement du poste du chef de projet PVD.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter une nouvelle convention financière pour le financement du poste de la chargée de mission sur la durée du programme (5 ans).

Vu la convention Petites Villes de Demain signée le 07 mai 2021 entre l'Etat, le Département, la CCHLeM, la ville de Bellac et la ville du Dorat qui prévoit la signature d'une convention ORT sous 18 mois ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Le Dorat en date du 4 avril 2023 « Convention financière poste Chargée de mission Petites Villes de Demain »

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bellac en date du 6 juin 2023 « Convention financière poste Chargée de mission Petites Villes de Demain »

Considérant la convention ORT signée le 16 décembre 2022 ;

Considérant la convention OPAH-RU signée le 20 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention financière présentée en annexe.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_074-DE

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à l'aboutissement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

6 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_074-DE

CONVENTION FINANCIÈRE POSTE CHARGÉE DE MISSION PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

- L'EPCI du Haut-Limousin en Marche, représenté par son Président, M. Jean-François PERRIN ;

d'une part,

ET

- La Commune de Bellac représentée par son Maire, M. Claude PEYRONNET ;
- La Commune du Dorat représentée par son Maire M. Bruno SCHIRA ;

D'autre part,

Considérant la délibération de la CCHLeM du 12 décembre 2022 ayant pour objet : « Convention PVD : Mise en œuvre d'une ORT »,

Considérant la délibération de la CCHLeM du 12 décembre 2022 ayant pour objet : « Convention PVD : Mise en œuvre d'une OPAH-RU » ;

Considérant la délibération de la CCHLeM du 3 avril 2023 ayant pour objet : « Création d'un emploi »

.

Il est convenu ce qui suit :

Contexte :

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche et les communes de Bellac et du Dorat se sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain par la signature d'une convention le 07 mai 2021. Une chargée de mission a été recrutée et a pris ses fonctions le 1er octobre 2021 pour organiser la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire et piloter une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement-Urbain (OPAH-RU). Le programme Petites Villes de Demain et les outils qu'il propose a pour objectif la revitalisation des territoires ruraux en s'appuyant sur leurs centralités, en l'occurrence les communes de Bellac et du Dorat en ce qui concerne le Haut Limousin en Marche.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 16 décembre 2022 et, l'étude pré-opérationnelle ayant démontré l'intérêt d'une OPAH-RU sur le territoire, une convention a été signée le 20 mars 2023 pour la mise en œuvre de ce programme.

Il convient désormais d'assurer le suivi-animation de ce projet sur la durée de la convention d'OPAH-RU sur la période avril 2023 – mars 2028.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le – 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_074-DE

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention scelle l'engagement des trois structures dans le programme Petites Villes de Demain. Elles s'engagent à mettre en œuvre et faire vivre leur stratégie de revitalisation traduite dans l'Opération de Revitalisation de Territoire.
De plus, cette convention précise les participations financières sur le poste de la chargée de mission Petites Villes de Demain.

Article 2 : Attendus et rôle de la chargée de mission Petites Villes de Demain

Les objectifs principaux de la chargée de mission Petites Villes de Demain seront les suivants :
- suivi-animation de l'ORT : mise en œuvre de la stratégie et des actions, animation du temps du projet, recherche de financements, etc.
- coordination de l'équipe de suivi-animation d'OPAH-RU, référente projet OPAH-RU.

Article 3 : Engagements financiers des parties :

La répartition du coût de la chargée de mission PVD, sur la durée de la mission d'animation de l'ORT et sur la durée de son contrat, sera établie ainsi :

Cout Annuel Agent	Subvention perçue 75%	Reste à charge collectivités 25%	Le Dorat	Bellac	CCHLeM
40 944,00€	30 708,00€	10 236,00 €	3 412,00 €	3 412,00€	3 412,00 €
Coût administratif de fonctionnement du poste			750 €	750 €	
Total à payer CCHLeM			4 162.00 €	4 162.00 €	

Un titre de paiement sera envoyé aux deux communes par la CCHLeM en fin d'année au prorata des périodes du contrat de la chargée de mission.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_074-DE

Fait en autant d'exemplaires que de parties,

A Bellac, le Pour la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, Le Président, Jean-François PERRIN	
A Bellac, le Pour la commune de Bellac, Le Maire, Claude PEYRONNET	
Au Dorat, le Pour la commune du Dorat, Le Maire, Bruno SCHIRA	

– 6 JUIL. 2023